Consultation publique sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement

Santé environnementale



PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L’ENVIRONNEMENT (PPBE)

LANCEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Compétente dans le domaine de la lutte contre les nuisances sonores, GPS&O a présenté, ce jour au Conseil communautaire, son projet de PPBE. Inscrit dans le cadre de la réglementation européenne, le PPBE répond à un enjeu sanitaire en visant à réduire le bruit généré par les transports. En matière de facteurs de risques environnementaux, le bruit est la deuxième cause de morbidité en Europe, derrière la pollution atmosphérique. Le projet de PPBE de la Communauté urbaine sera soumis à la consultation publique du 2 mai au 3 juillet 2023, avant son

adoption définitive.

Moins de bruit pour vivre mieux

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'en Europe environ 20% de la population serait régulièrement exposée à des niveaux sonores préjudiciables à la santé et que plus d'un million d'années de vie en bonne santé seraient perdues tous les ans sous l'effet du bruit des seuls transports. En France, une étude de 2021, réalisée par l'ADEME et le Conseil national du bruit (CNB), évalue à 25 millions le nombre de personnes souffrant du bruit (troubles du sommeil, maux de tête, maladies cardio- vasculaires…).

Quant au coût social associé, il s'élèverait à **147,1 milliards d'euros par an, dont les deux-tiers (66,5%)** correspondraient **aux transports** - la route représentant 54,8%, suivi du ferroviaire 7,6% et de l'aérien 4,1%.

Un diagnostic acoustique en demi-teinte

Afin de préserver la qualité de vie des habitants, la Communauté urbaine, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, services de l'Etat, opérateurs de transport, associations), a élaboré son projet de PPBE.

Il présente le premier diagnostic acoustique à l'échelle du territoire, établi sur la base de l'analyse de documents de référence tels que :

- La cartographie de l'environnement sonore ;
- L'identification des zones de dépassement ;
- Le recensement des actions de prévention engagées depuis 10 ans, en cours et programmées sur les 5 ans à venir par les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures de transport.

Les résultats montrent que 18,7% de la superficie de GPS&O, soit 950ha, sont classés en zone à enjeux bruit (seuil à 68 décibels (dB) sur une journée de 24h) et environ 43%, soit 21 880 ha sont situés en zones calmes (seuil à 55 dB sur une journée de 24h).

Concernant l'exposition de la population, près de 40% vit dans une ambiance sonore calme (en deçà de 55 dB) et environ 12% dans un environnement sonore classé bruyant (au-delà de 68 dB). Les principales sources de bruit proviennent des trafics routier et ferroviaire. La route est la principale cause des dépassements des valeurs limites de bruit, excédant le seuil réglementaire de 68 dB, 22 050 habitants y sont exposés. Parmi ceux-ci, 7 275 habitants sont exposés à une valeur dépassant le seuil réglementaire de 62 dB de bruit nocturne.

Objectif : baisser le volume du territoire

En complément des actions déjà portées, le projet de PPBE de GPS&O permet de hiérarchiser les priorités d'action pour lutter contre le bruit. Il s'articule autour de quatre principales lignes de force :

- La résorption des points noirs du bruit ;
- Une meilleure maîtrise de l'évolution de l'environnement sonore du territoire par la prévision des impacts acoustiques des futurs projets menés par GPS&O et par des campagnes de mesure avant/après projet ;
- La définition et la préservation des zones calmes ;
- Le développement de l'information des élus et habitants sur le bruit au travers notamment des cartes de bruit et des mesures terrain.

Infos pratiques

Consultation publique sur le projet de PPBE

Consultation du 2 mai au 3 juillet 2023 : au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise - Immeuble Autoneum – rue des Chevries à Aubergenville du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et

de 13h30 à 17h ; en ligne sur le site gpseo.fr

Le recueil des observations sera intégré sous forme de synthèse au document final.